



**ATELIER D'ÉCHANGESSUR LA POLITIQUE NATIONALE POUR
LA PROMOTION D'UN SECTEUR MINIER ARTISANAL ET A
PETITE ECHELLE (ASM) DURABLE AU CAMEROUN**

COMMUNIQUE FINAL

Hôtel MANSA, Bertoua, Cameroun

10 -12 mai 2017

Du 10 au 12 mai 2017, s'est tenu à l'Hôtel MANSa de Bertoua, l'atelier d'échanges sur la politique nationale pour la promotion d'un secteur minier artisanal et à petite échelle (ASM) Durable au Cameroun.

Conjointement organisé par Forêts et Développement Rural (FODER) et World Wild Fund for Nature (WWF), l'atelier avait pour objectif de créer un consensus sur un nouvel agenda de changement et de développement durable pour tirer parti des futures réformes politiques dans le secteur minier artisanal et à petite échelle au Cameroun.

L'atelier a connu la participation des responsables des administrations et organisations suivantes:

- Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
- Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
- Ministère des Finances à travers la Direction Générale des impôts
- Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
- Ministère des Affaires sociales
- Ministère de la Santé Publique
- Ministère des forêts et faune
- Ministère du travail et de la sécurité sociale
- Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
- Ministère de la justice
- Des parlementaires
- Les communautés riveraines
- CAPAM
- PRECASEM
- ITIE
- Des collectivités locales décentralisées (mairies de Meiganga, Batouri, Betaré Oya, Ngoura, Yokadouma)

- Des organisations de la société civile (RELUFUFA, CED, CEFAID, APIFED, APED, CREADEV, Fusion Nature, CAÏD, CEPEDIC, ESA, Justice et paix,
- Des partenaires au développement
- Les opérateurs économiques du secteur minier (CAMINEX, CMC, METALICON, LUO E LAN)
- Les artisans miniers

Les travaux se sont déroulés autour de cinq principales articulations :

- Cérémonie d'ouverture
- Les exposés
- Une visite de terrain
- Des travaux de groupe
- La cérémonie de Clôture

1. Des travaux de groupe

Au terme des travaux de groupe, les constats suivants ont été faits par les participants:

- Le secteur minier artisanal et semi mécanisée reste essentiellement informel
- Le secteur minier artisanal et semi mécanisée évolue en marge de la réglementation environnementale
- Une coordination insuffisante des différentes sectorielles intervenants dans le secteur
- Les collectivités locales décentralisées ne sont pas suffisamment impliquées dans les opérations de l'activité minière artisanale et à petite échelle
- L'accès à l'information concernant les autorisations d'exploitation artisanale, la production et les redevances minières ne sont pas accessible aux publics
- Le travail des enfants dans les chantiers miniers
- Les chevauchements entre les concessions minières, les aires protégées et des exploitations artisanales informelles

- Le trafic d'influence et abus sur les droits des communautés locales et les artisans miniers par certaines élites et exploitants
- La majorité des exploitations artisanale manuelle vont au-delà de 10 m en violation des prescriptions du nouveau code

Et unanimement les recommandations suivantes ont été retenues:

- Le CAPAM doit davantage travailler sur ses missions premières
- L'état doit doter le CAPAM des ressources financières, humaines et matérielles adéquate enfin qu'il assure sa mission première qui est l'appui et l'encadrement de l'artisanat minier
- Harmoniser les terminologies entre le code minier et l'arrêté du MINEPDED qui porte sur les différentes opérations assujetti aux études d'impact environnemental et social
- Le MINEPDED doit se réappropriier ses missions régaliennes de contrôle et surveillance environnementale
- Mettre sur pied une coordination des différentes sectorielles concernant les activités minières aux niveaux central et local
- Organiser des consultations publiques avant la délivrance de tous titres d'exploitation
- Rendre publics les titres miniers attribués au niveau central et local ainsi que les cahiers de charges conformément aux exigences de l'ITIE consacrées par le code minier du 14 décembre 2016
- Impliquer les collectivités locales dans l'attribution des titres d'exploitation, la surveillance et la gestion environnementale
- Accélérerle processus de transfert des redevances minières aux CTD et communautés locales
- Publier les montants transfères aux CTD

- Clarifier les modalités de gestion de la quote-part des riverains
- Former les acteurs de l'activité minière artisanale et semi-mécanisée sur gestion et la protection de l'environnement
- Suspendre toutes activités d'exploitation artisanale et semi-mécanisée dans les aires protégées
- Spécifier les responsabilités de la société civile
- ITIE et PK doivent travailler en synergie
- Inventorier et indemniser les biens et les cultures des populations locales avant toutes exploitations
- Adapter les textes miniers aux réalités de terrain
- Assujettir toutes attributions de titres d'exploitation artisanale semi mécanisée à la délivrance d'un certificat de conformité environnemental
- Créer au sein du MINMIDT une cellule en charge du suivi environnemental et social
- Mettre en place une plateforme d'échange et de dialogue sur l'activité minière animée par WWF et FODER et de toute autre organisation
- Développer un programme national pluri-acteurs de promotion de l'artisanat minier
- Elaborer les textes d'application du code minier dans une logique participative, intégrant les sectorielles, les communautés locales, les CTD, les OSC et les partenaires au développement.

2. La cérémonie de Clôture

La cérémonie de clôture a été marquée par deux principaux points à savoir:

- La lecture et l'approbation du communiqué final

COMMUNIQUE FINAL

-Les mots de remerciements des organisateurs (WWF et FODER) et le mot de clôture du représentant du Ministre de l'Environnement, de la protection de la nature et du Développement Durable.

Fait à Bertoua, le 12 mai 2017,

Les participants